



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 18 juillet 2019

**Information sur l'absence d'avis de l'Autorité
environnementale de la région Occitanie relative au
projet de mise en compatibilité par déclaration de projet
du PLU de Castries (34) pour l'opération immobilière
« Les Lavandières »**

n°saisine : 2019-7422
n°MRAe 2019AO88

Par courrier reçu par la DREAL le 18 avril 2019, la commune de Castries a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU pour l'opération immobilière « Les Lavandières » au titre des articles R104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 18 juillet 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).